

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 11

Révision: 08.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	EAU DEMINERALISEE
Code du produit:	0079
No CAS:	7732-18-5
Numéro CE:	231-791-2
Numéro d'enregistrement	Exempt

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation	Pas d'autres informations importantes disponibles. Solvants Utilisée dans toutes les applications où il ne doit pas avoir présence d'ions et notamment le calcium et le magnésium
--	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 03-26-49-58-70 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00
-------------------------	---	--

Service chargé des renseignements:	Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT 5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341 51062 REIMS CEDEX Tel: 03 26 49 58 70 Courriel: chimie@charbonneaux.com
------------------------------------	---

1.4 Numéro d'appel d'urgence:	ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
-------------------------------	-------------------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
---	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	néant
Pictogrammes de danger	néant
Mention d'avertissement	néant
Mentions de danger	néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT:	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation	7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de pureté
Code(s) d'identification	
Numéro CE:	231-791-2
SVHC	néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après ingestion:	Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 11

Révision: 08.01.2016

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE

(suite de la page 1)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

DNEL

Information non disponible

PNEC

Information non disponible

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Pas nécessaire.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Protection des yeux:

Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Inodore

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 11

Révision: 08.01.2016

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE

(suite de la page 2)

· Changement d'état Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1 g/cm3
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Viscosité: Dynamique à 20 °C:	0,952 mPas
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
· Toxicité aiguë:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	Information non disponible
· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):	
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique:	Information non disponible
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications écologiques:	
· Valeur DCO:	Information non disponible
· Valeur DBO5:	Information non disponible
· Indications générales:	Aucune pollution des eaux connue.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
· PBT:	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
· vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
· 12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation:	De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 11

Révision: 08.01.2016

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE

(suite de la page 3)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Toxic Substances Control Act): la substance est comprise

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances la substance n'est pas comprise

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances la substance est comprise

· Australian Inventory of Chemical Substances la substance est comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL) la substance n'est pas comprise

· Korean Existing Chemical Inventory

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de pureté

KE-35400

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail: Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.01.2016

Numéro de version 11

Révision: 08.01.2016

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE· * Données modifiées par rapport à la version
précédente

(suite de la page 4)

FR